

ORDONNANCE COLLECTIVE

BILAN PRÉALABLE À LA PROPHYLAXIE EN CAS D'ÉCLOSION D'INFLUENZA	OC-P5
Référence à un(e) : <input type="checkbox"/> Méthode de soins <input type="checkbox"/> Règle de soins Titre : _____	
Professionnels visés par l'ordonnance et secteur(s) d'activité(s) : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Infirmières exerçant en CHSLD au CSSS Vallée-de-la-Batiscan 	
Catégories de clientèle visées ou situation clinique visée : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Clientèle en hébergement de longue durée 	
Activités réservées : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Initier des mesures diagnostiques et thérapeutiques 	

INDICATION :

- Posséder l'information nécessaire à l'application rapide des mesures de prévention et traitement de l'influenza en cas d'éclosion dans les centres d'hébergement de longue durée.

LIMITES :

- Refus de la personne concernée malgré les explications appropriées.

Adoption par le CMDP : _____

Rémi Grandisson, président du CMDP

Validé par la DSSOS-SI : _____

Chantal Carignan

Date d'entrée en vigueur : 31-08-2009

Date de révision : 08-09-2015

Interventions de l'infirmière en application de son champ d'exercice et des activités qui lui sont réservées

Initier des mesures diagnostiques et thérapeutiques

Vers septembre/octobre de chaque année, si non fait depuis avril :

- Remplir le « Questionnaire pré-vaccination antigrippale et traitement antiviral » en recueillant les informations auprès du client, du dossier clinique ou du médecin traitant.
- Faire signer le formulaire de consentement « Autorisation à la vaccination contre l'influenza et le pneumocoque et à la prise d'une médication pour prévenir l'influenza en cas d'éclosion en milieu d'hébergement et de soins de longue durée ».
- Effectuer un prélèvement sanguin, au nom du médecin traitant, pour dosage de la créatinine sérique et du TEFG (taux estimé de filtration glomérulaire), sauf si disponible au dossier dans les derniers 6 mois. Répéter si l'état de santé du client s'est modifié depuis ce dernier dosage.
- Peser le client dans les jours précédant le prélèvement sanguin.
- Inscire le poids, la créatinine et le TEFG sur le formulaire « Prophylaxie et traitement antigrippal : posologie de Relenza®/Zanamivir, Tamiflu®/Oseltamivir, Amantadine », en vue d'une éclosion éventuelle d'influenza.
- Aviser le médecin traitant si réaction antérieure vaccinale grave ou problème de santé pouvant influencer la vaccination antigrippale ou l'administration de médication antivirale. Une décision individualisée devra être prise.
- Faire compléter le formulaire « Prophylaxie et traitement antigrippal : posologie de Relenza®/Zanamivir, Tamiflu®/Oseltamivir, Amantadine » par le pharmacien et le médecin traitant.